COMMUNE

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215600032-20260709-2026_75-DE

Arradon
GOLFE DU MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2026

Date de la convocation : 03/07/2026
Date d'affichage : 03/07//2026

Secrétaire de séance : FOREST Dany

Le neuf juillet deux-mille-vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, s'est installé sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PERIES, le Maire.

NOMS - Prénoms	Présent(e)	Absent(e)-Excusé(e)	A donné pouvoir à :	NOMS - Prénoms	Présent(e)	Absent(e)-Excusé(e)	A donné pouvoir à :
PERIES Jean-Philippe	X			JEGAT David	X		
AUBRY Jean-Pierre	X			KOHAUT Catherine		Excusée	FOREST Dany
BLANCKAERT Sylvie	X			LATINIER Alain	X		
CHAIZE Catherine	X			LE MENTEC Fanny	X		
CHLEBOWSKI Stéphane	X			MAUGER Antoine	X		
CRUSSAIRE Nicolas	X			MONCHAL Pierre	X		
D'HEROUVILLE Isabelle	X			MONNIN Eric		Excusé	BLANCKAERT Dany
DJINIADHIS Sabine		Excusée	MAUGER Antoine	MONTIEGE Aude	X		
DUPRIEU Marie	X			MORZUCH Jean-Baptiste	X		
FOREST Dany	X			PARENT Christophe	X		
GOBERT Martine	X			QUEMERAIS Elisabeth	X		
GUYOT Philippe	X			RUELLAN Yoann	X		
HEMAR Etienne	X			THEN Charlène		Excusée	LE MENTEC Fanny
JARLEGAND Elisabeth	X			TOUREAU Alain	X		
JEGAT Anne		Excusée	JEGAT David				

Total membres	Présents	Pouvoirs	Votants
29	24	5	29

Délibération N°75 du 9 juillet 2026 – Finances – Demande de subvention au titre du PST pour les travaux d'assainissement et de menuiseries du restaurant scolaire

Rapporteur : Christophe PARENT

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 29 juin 2026,

De nombreuses fuites dans le vide sanitaire des eaux usées ont entrainé une pollution H2S et des remontés d'odeur. Le réseau présente également des flashs importants qui empêchent le bon écoulement. Dans la cuisine, de nombreux siphons présentent des défauts d'étanchéité et sont à reprendre. Une vérification du branchement extérieur et du raccordement du bac à graisse sera effectuée pour s'assurer que la séparation des réseaux pour le pluviale et pour l'assainissement est bien conforme.
L'inspection sanitaire a également relevé des non conformités qui seront traitées, notamment avec le remplacement de portes, des reprises au niveau de zones de travail dans la cuisine.

Au 1er juillet 2026, le conseil départemental du Morbihan a ré activé son programme de subvention « Programme de solidarité territoriale » au profit des communes. Ainsi, la commune d'Arradon peut proposer jusqu'à 350 000 € HT de dépenses subventionnables en 2026 pour un taux de subvention calculé à 20% (montant maximum de 70 000 €).

arradon.com

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215600032-20260709-2026_75-DE

A ce titre, la commune sollicite une subvention auprès du Conseil département à hauteur de 20% des travaux hors taxes évalués à 85 629,88€ soit une subvention de 17 125,98€.

Après débat, le Conseil Municipal est donc invité à délibérer pour :

- Solliciter une subvention au titre du PST 2026 auprès du conseil départemental du Morbihan d'un montant de 17 125,98 € pour la rénovation des réseaux d'assainissement et des menuiseries du restaurant scolaire ;

- Autoriser le Maire à prendre toutes dispositions et signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants).

La secrétaire,
Dany FOREST

Le Maire,
Jean-Philippe PERIES

Commune d'Arradon
GOLFE DU MORBIHAN

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Arradon, le 10 juillet 2026, le Maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.